

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1966 B 04244
Numéro SIREN : 662 042 449
Nom ou dénomination : BNP PARIBAS

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2021 sous le numéro de dépôt 74091

BNP PARIBAS

Société Anonyme au capital de 2.499.597.122 euros
Siège Social : 16, boulevard des Italiens – 75009 PARIS
662 042 449 R.C.S PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du procès-verbal de la séance du 4 février 2021 (08 heures 30)

PRESENTS

MM.	Jean Lemierre	Président
	Jean-Laurent Bonnafé	Administrateur Directeur Général
	Jacques Aschenbroich	Administrateur
	Pierre André de Chalendar	Administrateur
	Denis Kessler	Administrateur
Mme	Marion Guillou	Administrateur

RÉPUTÉS PRÉSENTS

Mme	Monique Cohen	Administrateur (par liaison téléphonique)
MM.	Wouter De Ploey	Administrateur (par liaison téléphonique)
	Hugues Epailard	Administrateur (par liaison téléphonique)
Mme	Rajna Gibson Brandon	Administrateur (par liaison téléphonique)
Mme	Daniela Schwarzer	Administrateur (par liaison téléphonique)
M.	Michel Tilmant	Administrateur (par liaison téléphonique)
Mmes	Sandrine Verrier	Administrateur (par liaison téléphonique)
	Fields Wicker-Miurin	Administrateur (par liaison téléphonique)

PARTICIPENT PARTIELLEMENT A LA SEANCE

Mmes	Dominique Potiron	Spencer Stuart (par liaison téléphonique)
	Chrystelle Renaud	Responsable Relations Investisseurs
	Yves Martrenchar	Senior Advisor

PARTICIPENT A LA SÉANCE

MM.	Christian Noyer	Censeur (par liaison téléphonique)
	Philippe Bordenave	Directeur Général délégué
	Michel Pébereau	Président d'Honneur (par liaison téléphonique)
	Patrice Morot	Commissaires aux Comptes (par liaison téléphonique)
Mmes	Virginie Chauvin	Commissaires aux Comptes
	Laurence Dubois	Commissaires aux Comptes (par liaison téléphonique)
	Clara Suc	Secrétaire du CSEC (par liaison téléphonique)

Mmes Guylaine Dyèvre, Elodie Josnard-Buisine et Elena Costa assurent le Secrétariat du Conseil d'administration.

Le Président procède à l'identification des Administrateurs participant à la réunion par télécommunication et s'assure auprès de la Secrétaire du Conseil que le moyen de télécommunication employé garantit la participation effective de chacun et permet la retransmission continue et simultanée des délibérations du Conseil.

Plus de la moitié des Administrateurs étant présents, le Président constate que le Conseil d'administration peut valablement délibérer et ouvre la séance.

.....

IV. Compte-rendu des travaux du Comité de gouvernance, de l'éthique, des nominations et de la RSE du 29 janvier 2021

.....

Proposition de nomination des Directeurs Généraux délégués

Mme Monique Cohen propose à M. Jean-Laurent Bonnafé de présenter la nouvelle organisation du Groupe, le mandat de M. Philippe Bordenave prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021 du fait de la limite d'âge prévue par les Statuts.

M. Jean-Laurent Bonnafé propose de nommer en tant que Directeurs Généraux délégués, MM. Thierry Laborde et Yann Gérardin.

M. Thierry Laborde sera en charge du périmètre Retail Banking qui regroupera les entités de Domestic Markets qu'il dirige aujourd'hui, International Retail Banking qui comprend les banques de réseau présentes dans les autres pays ainsi que BNP Paribas Personal Finance. M. Yann Gérardin conservera son périmètre actuel de responsabilité au sein de CIB.

Mme Monique Cohen précise que le CGEN s'est assuré que jusqu'au terme du processus de sélection menée par le Directeur Général, la candidature d'au moins une femme a été examinée.

Le Comité s'est assuré que MM. Thierry Laborde et Yann Gérardin remplissaient bien les critères de *Fit & Proper* notamment en termes d'honorabilité, de loyauté et de disponibilité conformément à la Politique en matière d'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés.

Le Conseil nomme M. Yann Gérardin, Directeur Général Délégué, en charge du périmètre CIB et M. Thierry Laborde, Directeur Général délégué, en charge du périmètre Retail Banking, tous deux nommés à ce titre dirigeants effectifs de BNP Paribas.

Ces nominations seront effectives après la tenue de l'Assemblée Générale du 18 mai 2021.

Le Conseil d'administration décide que MM. Yann Gérardin et Thierry Laborde disposeront, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, et ce pour la durée des fonctions de celui-ci. En cas de cessation ou d'empêchement d'exercice de ses fonctions par le Directeur Général, MM. Yann Gérardin et Thierry Laborde conserveront, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués auront droit à une rémunération au titre de leur mandat social dont les modalités sont détaillées dans la politique de rémunération établie par le Conseil d'administration en application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce.

Extrait certifié conforme
Paris, le 4 février 2021



Guylaine Dyèvre
Secrétaire du Conseil d'administration

BNP PARIBAS

Société Anonyme au capital de 2.499.597.122 euros
Siège Social : 16, boulevard des Italiens – 75009 PARIS
662 042 449 R.C.S PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée du 18 mai 2021

En raison de la pandémie de covid-19 et des dispositions prises en application de la prorogation de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 et du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 relatif notamment aux rassemblements, et dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées en raison de l'épidémie de covid-19, du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 pour adapter le fonctionnement de certaines instances délibératives à ce contexte et du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant ce dispositif jusqu'au 31 juillet 2021, l'Assemblée Générale Mixte s'est tenue à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, en l'an deux mille vingt et un, le mardi 18 mai, à 10 heures, au 3, Rue d'Antin, 75002 Paris, suivant avis préalable de réunion inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 26 février 2021, et avis de convocation inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 31 mars 2021 et les Affiches Parisiennes du 31 mars 2021.

En effet, malgré toutes les mesures qui auraient pu être prises par BNP Paribas, les règles sanitaires précitées (notamment les mesures dites « barrières ») ne pouvaient être suffisamment respectées pour organiser la présence physique des actionnaires et des participants habituellement présents à l'Assemblée Générale qui a généralement lieu au Carrousel du Louvre.

.....
M. Jean Lemierre, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée conformément à l'article 18 des statuts. Monsieur Pascal Lizin, Président de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) et Monsieur Axel Joly, membre du Conseil de Surveillance du FCPE Actionnariat Monde, qui tant par eux-mêmes que comme mandataires représentent le plus grand nombre d'actions, ont été nommés par le Conseil d'administration en qualité de scrutateurs. Madame Guylaine Dyèvre est désignée comme Secrétaire.

.....
Le Président rappelle que la présente Assemblée, réunie sur première convocation, peut valablement délibérer, le quorum requis par la loi étant supérieur au quart des droits de vote.

.....
Le Président constate qu'il a été répondu aux questions écrites, au sens de l'article L. 225-108, alinéa 3 du Code de Commerce, relevant de l'Assemblée générale.

.....
Il rappelle à l'ensemble des actionnaires que les modes de participation à distance à la présente Assemblée leur ont été communiqués par différents moyens notamment par la note d'information accompagnant les brochures d'avis de convocations et publié sur le site internet de BNP Paribas. Les actionnaires ont pu exprimer leurs votes jusqu'au lundi 17 mai 2020 à 15 heures.

Il annonce les résolutions qui ont été soumises au vote de l'Assemblée et en communique les résultats.
.....

PARTIE ORDINAIRE

.....

Neuvième résolution (*) (*Nomination d'une Administratrice représentant les salariés actionnaires conformément à l'article 7 des statuts*).

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'Administrateur représentant les salariés actionnaires M^{me} Juliette Brisac pour une durée de 3 ans qui prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023. Cette candidate a été désignée par le Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « BNP Paribas Actionnariat Monde » et est agréée par le Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée par 835 386 253 voix pour, 976 087 voix contre, et 10 269 546 abstentions.

.....

PARTIE EXTRAORDINAIRE

.....

Vingt-et-unième résolution (*Pouvoirs pour formalités*).

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par 846 403 957 voix pour, 78 559 voix contre, et 149 370 abstentions.

.....

Extrait certifié conforme
Paris, le 19 mai 2021



Guylaine DYEURE
Secrétaire de l'Assemblée

BNP PARIBAS

Société Anonyme au capital de 2.499.597.122 euros
Siège Social : 16, boulevard des Italiens – 75009 PARIS
662 042 449 R.C.S PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée du 18 mai 2021

En raison de la pandémie de covid-19 et des dispositions prises en application de la prorogation de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 et du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 relatif notamment aux rassemblements, et dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées en raison de l'épidémie de covid-19, du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 pour adapter le fonctionnement de certaines instances délibératives à ce contexte et du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant ce dispositif jusqu'au 31 juillet 2021, l'Assemblée Générale Mixte s'est tenue à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, en l'an deux mille vingt et un, le mardi 18 mai, à 10 heures, au 3, Rue d'Antin, 75002 Paris, suivant avis préalable de réunion inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 26 février 2021, et avis de convocation inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 31 mars 2021 et les Affiches Parisiennes du 31 mars 2021.

En effet, malgré toutes les mesures qui auraient pu être prises par BNP Paribas, les règles sanitaires précitées (notamment les mesures dites « barrières ») ne pouvaient être suffisamment respectées pour organiser la présence physique des actionnaires et des participants habituellement présents à l'Assemblée Générale qui a généralement lieu au Carrousel du Louvre.

.....
M. Jean Lemierre, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée conformément à l'article 18 des statuts. Monsieur Pascal Lizin, Président de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) et Monsieur Axel Joly, membre du Conseil de Surveillance du FCPE Actionnariat Monde, qui tant par eux-mêmes que comme mandataires représentent le plus grand nombre d'actions, ont été nommés par le Conseil d'administration en qualité de scrutateurs. Madame Guylaine Dyèvre est désignée comme Secrétaire.

.....
Le Président rappelle que la présente Assemblée, réunie sur première convocation, peut valablement délibérer, le quorum requis par la loi étant supérieur au quart des droits de vote.

.....
Le Président constate qu'il a été répondu aux questions écrites, au sens de l'article L. 225-108, alinéa 3 du Code de Commerce, relevant de l'Assemblée générale.

.....
Il rappelle à l'ensemble des actionnaires que les modes de participation à distance à la présente Assemblée leur ont été communiqués par différents moyens notamment par la note d'information accompagnant les brochures d'avis de convocations et publié sur le site internet de BNP Paribas. Les actionnaires ont pu exprimer leurs votes jusqu'au lundi 17 mai 2020 à 15 heures.

Il annonce les résolutions qui ont été soumises au vote de l'Assemblée et en communique les résultats.

PARTIE ORDINAIRE**Huitième résolution** *(Nomination d'un Administrateur).*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, nomme en qualité d'Administrateur M. Christian Noyer pour une durée de 3 ans, en remplacement de M. Denis Kessler dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Le mandat de M. Christian Noyer prendra dès lors fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

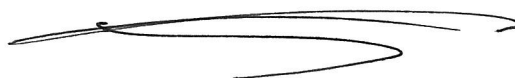
Cette résolution est adoptée par 837 666 963 voix pour, 7 765 758 voix contre, et 1 199 165 abstentions.

PARTIE EXTRAORDINAIRE**Vingt-et-unième résolution** *(Pouvoirs pour formalités).*

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par 846 403 957 voix pour, 78 559 voix contre, et 149 370 abstentions.

Extrait certifié conforme
Paris, le 19 mai 2021



Guylaine DYEURE
Secrétaire de l'Assemblée